

**DÉLIBÉRATIONS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D60\_2022

Séance du 28.04.2022 – Convocation du 21 avril 2022

Compte rendu affiché le 06.05.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Florian JEDYNAK

**Présents**

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Véronique CHIAVAZZA, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE., Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Florence GAGNEUR par Michel ROULLIAT ; Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Gérard PLAISANTIN par Yves ARTETA ; Alain LABAT par Jérôme JARDIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Roger PEDOJA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

**Objet : Convention d'adhésion aux activités de Conseil en Énergie Partagé du SIGERLy**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

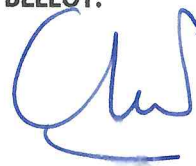
- OUI le rapport présenté par M. l'Adjoint délégué, après en avoir délibéré, VU les statuts du SIGERLy, et notamment son article 4-3,
- VU la délibération du Comité syndical du SIGERLy en date du 2 février 2022,
- MM. Nicolas PASTY et Vincent ALAMERCERY n'ayant pas pris part au vote de la présente délibération en tant que personnes intéressées,
- **DECIDE :**
  - D'ADHERER à la nouvelle offre de Conseil en Énergie Partagé proposé par le SIGERLy pour les 3 niveaux de Conseil proposés, pour une durée de 4 années,
  - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention CEP, les annexes et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation,
  - DE PRECISER que la dépense est inscrite au Budget primitif 2022.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2022

**Le Maire,**  
**Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 09.05.2022  
- Publication ou affichage le 09.05.2022

**Eric BELLOT, Maire.**

